



AVIS PUBLIC

DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que, conformément aux directives ministérielles et à moins d'un avis public contraire :

Respect des mesures sanitaires

- Les séances du conseil municipal se dérouleront à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, en présence du public.
- Ces séances auront lieu dans le respect des mesures sanitaires municipales et gouvernementales en vigueur.

Diffusion

- Les séances seront diffusées en direct sur la page Facebook de la Municipalité.

Période de questions

- Lors des séances, le conseil municipal continuera de tenir une période de questions pour les personnes présentes.
- Pour bonifier cette période de questions, le conseil municipal répondra également aux questions d'intérêt public soumises à l'avance.
- Toute personne qui souhaite adresser une question au conseil municipal à l'avance doit le faire par écrit au plus tard 48h avant la séance, de l'une des façons suivantes :
 - Par courriel, à l'adresse juridique@valdavid.com ;
 - Par la poste, à l'attention du Service juridique, au 2579, rue de l'Église, Val-David (Qc), J0T 2N0.

Donné à Val-David, ce 3 septembre 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint